

OBSERVATOIRE ESG

ASSURANCE #1



Version rédigée le 10/03/2022

Merci de lire intégralement les avertissements mentionnés en dernière page avant de prendre connaissance du présent document

Castom, start-up à mission, s'est donnée une raison d'être visant notamment à favoriser la vulgarisation d'analyses indépendantes. Dans ce cadre, la société souhaite éclairer le grand public sur des sujets d'actualité en lien avec l'assurance.

Castom, et son partenaire Zielke Research Consult, spécialisés en analyses financières et extra-financières des entreprises d'assurance vous dévoile le premier observatoire ESG de l'assurance française.

En quelques mots :

1. Des **efforts réels, immenses et tangibles** du marché de l'assurance pour communiquer sur ses performances **extra-financières**
2. Une **règlementation française** de transparence extra-financière historiquement **novatrice** sur certains points
3. Une **diversité** des sources d'informations **nuisant** à la transparence
4. Des indicateurs **quantitatifs** extra-financiers en **nombre insuffisant ou difficilement comparables** d'un acteur à l'autre
5. Une mesure de la **performance « annuelle »** extra-financière peu fréquente associée à un **suivi détaillé annuel des trajectoires long-terme déclarées** en matière de durabilité **insuffisamment développé**
6. Notre analyse met en exergue des performances **ESG** de **AG2R La Mondiale et CNP Assurances supérieures** au marché en 2021 (relatives à l'exercice 2020). Sur le plan environnemental, **Suravenir et Crédit Agricole Assurances se distinguent positivement**.

Sommaire

I- Introduction (p.3)

II- Contexte règlementaire (p.4)

III- Les données (p.6)

IV- Notre méthodologie (p.7)

V- Les résultats (p.8)

VI- Conclusion et réflexions (p.12)

I- Introduction

Les performances extra-financières des entreprises en matière **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** font l'objet depuis quelques années d'une attention de **plus en plus grande** de la part des **citoyens-consommateurs et des gouvernements**. Par ailleurs, les réglementations relatives à la transparence ESG sont actuellement significatives et sont amenées à se **renforcer substantiellement** à l'avenir, en particulier dans le secteur d'activité des assurances.



Castom, historiquement spécialisée en analyse financière des entreprises d'assurance, a embarqué dès son origine des critères ESG dans ses travaux d'études financières des acteurs de l'assurance française. En collaboration avec le cabinet Zielke Research Consult également spécialisé sur ces thématiques Outre-Rhin, Castom dévoile, dans la continuité de sa raison d'être, au public une synthèse de ses analyses ESG portant sur les principaux assureurs vie opérant en France. Cette étude se fonde principalement sur des documents publics réalisés par différents assureurs courant 2021 et disponibles sur leur site internet.



La méthodologie d'analyse des assureurs du panel est transparente : elle est disponible en libre accès sur internet à l'adresse suivante http://www.castom.fr/202203_Methodologie_ESG.pdf.



La méthodologie se fonde sur les travaux menés par Zielke Research Consult en Allemagne tout en s'adaptant aux spécificités hexagonales (protection sociale française, index de l'égalité professionnelle ...).

Les critères d'évaluation ESG des assureurs vie reposent à la fois sur le **niveau de transparence** des acteurs (documentation publiée sur leur site internet accessible librement au public) ainsi que sur leur **performance intrinsèque comparativement au marché**. C'est pourquoi, théoriquement, **un acteur communiquant de manière très détaillée sur l'ESG mais présentant de médiocres performances ESG (hors transparence) pourrait être mieux classé qu'un acteur excellent dans le domaine de l'ESG excepté sur le plan de la transparence (par exemple totalement absente)**.



En effet, selon Castom et Zielke Research Consult, la transparence, même si elle n'est pas obligatoire au regard de la réglementation applicable, est un prérequis indispensable à toute bonne performance ESG.

II- Contexte réglementaire

Pour la première fois, Castom et Zielke Research Consult, ont comparé la transparence et la performance ESG des principaux assureurs vie français. Selon la directive Européenne NFRD, transposée en droit français en 2017, chaque entreprise d'assurance dépassant 500 salariés ainsi qu'un certain seuil de chiffre d'affaires ou de taille de bilan, doit publier annuellement une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Ce document rend compte des performances dans chacune des dimensions du développement durable : environnemental, social et gouvernance.

Depuis quatre ans Zielke Research Consult, basée à Aix-la-Chapelle, analyse le marché de l'assurance allemand en se fondant sur des publications semblables.

La directive NFRD devrait normalement être remplacée à partir de l'exercice 2023 par la directive CSRD qui devrait exiger un niveau de détail et de standardisation significativement plus élevés (environ 40 fois plus d'entreprises devraient être concernées). En conséquence, elle devrait s'appliquer à un panel d'entreprises d'assurance élargi. En effet, tous les assureurs respectant au moins deux des trois critères suivants devraient y être soumis :

- Nombre de salariés supérieur à 250
- Chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros
- Taille de bilan supérieure à 20 millions d'euros

Les entreprises d'assurance devraient par exemple être amenées à intégrer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) indirectes résultant de leurs investissements. Elles devraient aussi présenter la manière dont elles s'assurent de la compatibilité de leur modèle économique avec un réchauffement climatique planétaire limité à 1,5° degré Celsius (par rapport comparaison au niveau pré-industriel).

Cette révision de la communication extra-financière des entreprises s'intègre plus largement dans le *Green Deal* de la Commission Européenne. En effet, l'instance Européenne souhaiterait que les institutions financières s'engagent significativement dans la transition bas carbone de l'économie via leurs activités d'investissement et d'octroi de crédits.

Une première proposition de ces standards devrait en principe être publiée par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) dans le courant du mois de mars 2022. Carsten Zielke, gérant de Zielke Research Consult, est membre du groupe de travail (EFRAG Insurance Accounting Working Group) de cette institution chargé de ces sujets assurantiels (*Insurance Working group*) ainsi que des groupes PTF et user panel (vice-chair).



II- Contexte réglementaire

En parallèle, plusieurs autres réglementations en matière de communication extra-financière s'appliquent ou vont s'appliquer aux entreprises d'assurance.

D'une part, le **règlement SFDR** (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) classe notamment les produits d'investissements en plusieurs catégories suivant leur niveau de durabilité. En particulier, les produits nommés « **Article 8** » promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Les produits dits « **Article 9** » ont quant à eux un objectif d'investissement durable.

En matière d'assurance vie (épargne / retraite), les différents supports en euros et en unités de compte commercialisés en France peuvent ainsi relever des articles 8, 9 ou 6 (c'est à dire qui ne peuvent être éligibles aux articles 8 et 9). Castom, en collaboration avec son partenaire Zielke Research Consult, a développé des outils et méthodes de labellisation des différents supports d'investissements (fonds en euros et/ou unités de compte) des assureurs vie français. Ainsi, nous offrons au marché français de l'assurance vie et des conseillers en investissements financiers / gestion de patrimoine une solution unique d'analyse indépendante de la catégorie (article 6, 8 ou 9) au sens du SFDR de **chaque fonds en euros ou unité de compte** actuellement commercialisé sur le territoire.

D'autre part, dès le mois d'**août 2022** (c'est-à-dire dans environ **150 jours**), les conseillers en investissements financiers (les distributeurs des produits d'épargne / retraite étant ainsi concernés) devront procéder à une évaluation des préférences de leurs clients en matière de durabilité. Ces préférences devront ensuite être prises en compte dans les recommandations émises par ces professionnels à l'encontre de leurs clients.

Le règlement Européen **Taxonomie** ainsi que l'**article 29 de la loi Énergie Climat** vont également renforcer les obligations des entreprises d'assurance en matière de communication extra-financière.



III- Les données

L'objectif initial de notre analyse était d'étudier les principales entreprises d'assurance vie françaises. Or, les communications extra-financières étant majoritairement réalisées au niveau du **groupe**, nous avons finalement analysé les groupes d'assurance détenant les principaux assureurs vie français.



Par ailleurs, certains groupes d'assurance sont des filiales de conglomérats financiers. Dans le cas où certaines informations n'étaient pas disponibles spécifiquement au niveau du groupe d'assurance, nous avons retenu les informations publiées au niveau de la **structure de tête**.

Notre étude se fonde sur les rapports **publiés sur leur site internet par les différents groupes d'assurance** (éventuellement complétés par ceux réalisés par leur structure de tête) **courant 2021 (donc portant généralement sur l'exercice 2020)**. Étant donné que le marché n'est pas pleinement mature en matière de communication extra-financière et que les futures évolutions réglementaires vont modifier substantiellement et favorablement la qualité et quantité des informations rendues publiques, nous avons pris en compte cette année, en complément des rapports réglementaires, diverses communications des entreprises facilement identifiables sur internet.



Néanmoins, à l'avenir, nous envisageons de restreindre nos analyses aux documents réglementaires publiés en français sur le site internet des assureurs vie et aisément accessibles. En effet, il nous semble indispensable de retenir pour nos futures études un degré de transparence identique à celui perçu par un citoyen-épargnant français « lambda », sans trop d'effort.



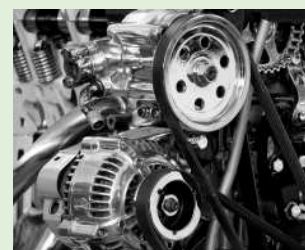
IV- Notre méthodologie

La méthodologie d'analyse des assureurs du panel est **transparente** : elle est disponible en libre accès sur internet à l'adresse suivante http://www.castom.fr/202203_Methodologie_ESG.pdf.



La méthodologie se fonde sur les travaux menés par Zielke Research Consult en Allemagne tout en s'adaptant aux spécificités hexagonales (protection sociale française, index de l'égalité professionnelle ...).

Les critères d'évaluation ESG des assureurs vie reposent à la fois sur la **transparence des acteurs** (documentation publiée sur leur site internet accessible librement au public) ainsi que sur leur **performance intrinsèque comparativement au marché**.



C'est pourquoi, théoriquement, un acteur communiquant de manière très détaillée sur l'ESG mais présentant de médiocres performances ESG (hors transparence) pourrait être mieux classé qu'un acteur excellent dans le domaine de l'ESG excepté sur le plan de la transparence (qui serait totalement absente).



En effet, selon Castom et Zielke Research Consult, la transparence, même si elle n'est pas obligatoire au regard de la réglementation applicable, est un prérequis indispensable à toute bonne performance ESG.

V- Les résultats

En appliquant notre méthodologie aux données présentées précédemment, nous avons obtenu un classement des principaux groupes opérant en assurance vie sur la thématique ESG ainsi que sur chacune de ses composantes (Environnementale, Sociale et Gouvernance).

Sur le plan environnemental, les résultats sont les suivants :

Résultats Environnemental

Nom	Position
Suravenir	1
Crédit Agricole Assurances	2
AXA	3
Generali France	4
Allianz France	5
BNP Paribas Cardif	6
Aviva France	7
AG2R La Mondiale	8
MACIF	9
Natixis Assurances	10
CNP Assurances	11
Swiss Life France	12
Société Générale Assurances	13
Apicil	14
HSBC Assurances	15
Groupama	16
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	17
Covéa	18
Le Conservateur	19

Source : Castom et Zielke Research Consult

Les résultats de cette analyse indépendante et personnelle sont soumis au code de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent pas être diffusés, en particulier auprès du grand public ou de clients / prospects, sans accord explicite de Castom et Zielke Research Consult.

Le 30 septembre 2021, MACIF (affiliée au groupe Aéma) a réalisé l'acquisition d'Aviva France (désormais nommée « Abeille Assurances »). La majorité des données utilisées dans notre analyse portant sur l'exercice 2020, Aviva France et MACIF sont en conséquence traitées de manière isolée.

N'ayant pas identifié de déclaration de performance extra-financière (DPEF) publiée en 2021 par Le Conservateur sur son site internet, les informations utilisées pour notre analyse sont en conséquence moindres que celles généralement mises à disposition par le marché d'où un score significativement réduit. L'éventuelle absence de publication de DPEF par cette entreprise pourrait s'expliquer par le fait qu'elle ne soit pas soumise à la directive NFRD de par sa taille (d'après son SFCR publié en 2021, les effectifs salariés du groupe étaient de 208 en 2020).

Les groupes d'assurance présentant les moins bons scores se distinguent notamment par des communications en matière environnementale moindres par comparaison à la majorité des autres acteurs. À titre d'illustration, nous avons parfois noté une absence de quantification récente des émissions de gaz à effet de serre par scope, aucune précision sur l'éventuel caractère renouvelable de l'électricité consommée, aucune information concrète sur des éventuels investissements à impact.



V- Les résultats

Sur le plan social, les résultats sont les suivants :

Résultats Social	
Nom	Position
AG2R La Mondiale	1
CNP Assurances	2
HSBC Assurances	3
Covéa	4
Aviva France	5
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	6
AXA	7
BNP Paribas Cardif	8
Swiss Life France MACIF	9
Allianz France Apicil Crédit Agricole Assurances Natixis Assurances	11
Groupama Survénir	15
Generali France	17
Société Générale Assurances	18
Le Conservateur	19



Source : Castom et Zielke Research Consult

Les résultats de cette analyse indépendante et personnelle sont soumis au code de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent pas être diffusés, en particulier auprès du grand public ou de clients / prospects, sans accord explicite de Castom et Zielke Research Consult.

Le 30 septembre 2021, MACIF (affiliée au groupe Aéma) a réalisé l'acquisition d'Aviva France (désormais nommée « Abeille Assurances »). La majorité des données utilisées dans notre analyse portant sur l'exercice 2020, Aviva France et MACIF sont en conséquence traitées de manière isolée.

N'ayant pas identifié de déclaration de performance extra-financière (DPEF) publiée en 2021 par Le Conservateur sur son site internet, les informations utilisées pour notre analyse sont en conséquence moindres que celles généralement mises à disposition par le marché d'où un score significativement réduit. L'éventuelle absence de publication de DPEF par cette entreprise pourrait s'expliquer par le fait qu'elle ne soit pas soumise à la directive NFRD de par sa taille (d'après son SFCR publié en 2021, les effectifs salariés du groupe étaient de 208 en 2020).

Les groupes d'assurance affichant les meilleurs scores présentent généralement des excellents index de l'égalité professionnelle, ainsi que des taux d'emploi des personnes en situation de handicap supérieurs à la moyenne du marché.

Le marché affiche de différences significatives entre acteurs d'un point de vue des critères sociaux.

V- Les résultats

Sur le plan de la gouvernance, les résultats sont les suivants :

Résultats Gouvernance	
Nom	Position
Allianz France AXA AG2R La Mondiale Aviva France CNP Assurances Groupe des Assurances du Crédit Mutuel HSBC Assurances Swiss Life France	1
Apicil BNP Paribas Cardif Covéa Crédit Agricole Assurances Generali France Groupama Le Conservateur MACIF Natixis Assurances Société Générale Assurances Suravenir	9



Source : Castom et Zielke Research Consult

Les résultats de cette analyse indépendante et personnelle sont soumis au code de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent pas être diffusés, en particulier auprès du grand public ou de clients / prospects, sans accord explicite de Castom et Zielke Research Consult.

Le 30 septembre 2021, MACIF (affiliée au groupe Aéma) a réalisé l'acquisition d'Aviva France (désormais nommée « Abeille Assurances »). La majorité des données utilisées dans notre analyse portant sur l'exercice 2020, Aviva France et MACIF sont en conséquence traitées de manière isolée.

N'ayant pas identifié de déclaration de performance extra-financière (DPEF) publiée en 2021 par Le Conservateur sur son site internet, les informations utilisées pour notre analyse sont en conséquence moindres que celles généralement mises à disposition par le marché d'où un score significativement réduit. L'éventuelle absence de publication de DPEF par cette entreprise pourrait s'expliquer par le fait qu'elle ne soit pas soumise à la directive NFRD de par sa taille (d'après son SFCR publié en 2021, les effectifs salariés du groupe étaient de 208 en 2020).

Le nombre de critères d'évaluation de la gouvernance étant faible, de nombreux groupes d'assurance présentent en conséquence des scores identiques. Le principal critère discriminant réside dans l'appréciation par Castom et Zielke Research Consult du niveau de transparence du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR).

Dans le futur, nous intégrerons une analyse plus approfondie de la facilité d'accès pour un citoyen novice aux informations extra-financières les plus pertinentes.

V- Les résultats

Finalement, globalement, les résultats ESG sont :

Résultats ESG	
Nom	Position
AG2R La Mondiale	1
CNP Assurances	2
AXA	3
HSBC Assurances	4
Aviva France	5
Allianz France	6
Swiss Life France	7
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	8
BNP Paribas Cardif	9
Crédit Agricole Assurances Suravenir	10
MACIF	12
Covéa	13
Natixis Assurances	14
Apicil	15
Generali France	16
Groupama	17
Société Générale Assurances	18
Le Conservateur	19

Source : Castom et Zielke Research Consult

Les résultats de cette analyse indépendante et personnelle sont soumis au code de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent pas être diffusés, en particulier auprès du grand public ou de clients / prospects, sans accord explicite de Castom et Zielke Research Consult.

Le 30 septembre 2021, MACIF (affiliée au groupe Aéma) a réalisé l'acquisition d'Aviva France (désormais nommée « Abeille Assurances »). La majorité des données utilisées dans notre analyse portant sur l'exercice 2020, Aviva France et MACIF sont en conséquence traitées de manière isolée.

N'ayant pas identifié de déclaration de performance extra-financière (DPEF) publiée en 2021 par Le Conservateur sur son site internet, les informations utilisées pour notre analyse sont en conséquence moindres que celles généralement mises à disposition par le marché d'où un score significativement réduit. L'éventuelle absence de publication de DPEF par cette entreprise pourrait s'expliquer par le fait qu'elle ne soit pas soumise à la directive NFRD de par sa taille (d'après son SFCR publié en 2021, les effectifs salariés du groupe étaient de 208 en 2020).

Les grands groupes d'assurance cotés internationaux présentent généralement des scores supérieurs aux groupes d'assurance mutualistes nationaux. Ce constat pourrait paraître surprenant à première vue, étant donné que les organismes mutualistes ont par essence de fortes convictions en matière sociale et une gouvernance fondée sur des principes démocratiques. Cette observation s'explique en particulier par une transparence envers le public moindre que les multinationales de l'assurance. En effet, ces dernières disposent généralement d'une maturité supérieure au niveau de la communication extra-financière avec notamment des moyens alloués plus importants.

L'entrée en application des prochaines réglementations mentionnées précédemment associée à la prise de conscience de l'ensemble du marché de l'importance d'une telle transparence devraient sans doute réduire les écarts dans les années à venir.

VI- Conclusion et réflexions

Les principaux groupes d'assurance vie (épargne / retraite) français ont réalisé depuis plusieurs années **de réels, immenses et tangibles efforts en matière de publication extra-financière**.

Cette transparence est la conséquence d'**initiatives privées** mais également de l'avènement de **règlementations françaises et européennes** spécifiques. D'ailleurs, la réglementation française s'est avérée sur certains points **novatrice** et précurseur au regard de la réglementation européenne.

Néanmoins, généralement, les acteurs de taille moyenne en épargne / retraite et opérant uniquement sur le territoire national présentent, pour la plupart d'entre eux, une **maturité sur ce sujet a priori inférieure** à celle affichée par les grands groupes d'assurance internationaux diversifiés.

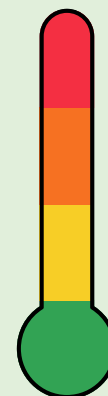
Aussi, en raison notamment de l'existence de plusieurs réglementations distinctes et complémentaires, l'accessibilité de l'ensemble de ces informations au grand public apparaît parfois difficile. En effet, pour chaque acteur, nous notons une **diversité des sources d'informations nuisant significativement à la transparence**. Afin de palier à cet écueil, la production d'un **rapport unique ESG** intégrant notamment l'ensemble des exigences réglementaires actuelles et futures pourrait être une solution. Par ailleurs, toutes ces informations pourraient être systématiquement centralisées dans une **base de données unique** hébergée par une institution / agence française (par exemple au sein de la Plateforme Impact récemment lancée par le gouvernement français). D'ailleurs la création d'une base de données ESG paneuropéenne devrait voir le jour (intégrant une réglementation pas intégralement identique à celle applicable en France).

Nos travaux d'analyse se sont très majoritairement fondés sur les documents publics réalisés par les assureurs en 2021 (portant sur l'exercice 2020). Nous avons constaté une **divergence** dans la quantité et la qualité des informations fournies. Globalement, il nous apparaît que les indicateurs **quantitatifs extra-financiers** apparaissent parfois **insuffisamment nombreux** (notamment en matière environnementale et de gouvernance). Aussi, il nous semble indispensable que le marché communique sur des **indicateurs identiques standardisés** afin de favoriser leur comparabilité.

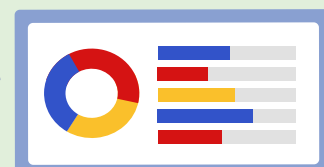


VI- Conclusion et réflexions

À titre d'illustration, les principaux groupes d'assurance pourraient déterminer annuellement l'**augmentation de température implicite de leur portefeuille d'investissements** en se fondant sur des **mêmes** méthodologies. Selon nous et d'un point de vue de la transparence auprès du grand public, l'indicateur de la hausse de température implicite du portefeuille d'investissements devrait être privilégié à celui portant sur les variations d'émissions de gaz à effets de serre. En effet, même s'il présente certains inconvénients, son efficacité en terme de transparence semble supérieure puisque étant pédagogique, facilement compréhensible par les non spécialistes, simple et ultra synthétique.



Par ailleurs, il serait pertinent de développer davantage la **mesure de la performance « annuelle » extra-financière** ainsi qu'un suivi **très détaillé annuel des trajectoires long-terme déclarées** en matière de durabilité (notamment **environnementales**).



Notre analyse, uniquement fondée sur des documents publics (**dont nous n'avons en conséquence pas été en mesure d'auditer**), met en exergue des performances ESG de **AG2R La Mondiale et CNP Assurances meilleures** que la moyenne du marché. Sur le plan **environnemental, Suravenir et Crédit Agricole Assurances** se distinguent positivement.



Les résultats de cette analyse indépendante et personnelle sont soumis au code de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent pas être diffusés, en particulier auprès du grand public ou de clients / prospects, sans accord explicite de Castom et Zielke Research Consult.

Enfin, nous vous convions à assister à notre **webinaire** de présentation de notre analyse prévue dans quelques semaines. Nous y aborderons également les potentiels éléments de la future Directive CSRD.



Si vous souhaitez vous inscrire à cet événement totalement gratuit, nous vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse suivante : esg@castom.fr.

Contacts :

presse@castom.fr

+33 (0)6 98 31 83 15

www.castom.fr

Les auteurs :

Casten Zielke



Docteur en économie, Carsten a fondé le cabinet de conseil Zielke Research Consult spécialisé en analyse financière et extra-financière assurantielle. Son entreprise a labellisé de nombreux assureurs au regard de leurs bonnes performances en Allemagne. Il est par ailleurs membre du groupe de travail de l'EFRAG (EFRAG Insurance Accounting Working Group) spécialisé en assurances.

Romarc Chalendar.



Actuaire spécialisé en analyse financière et extra-financière assurantielle, Romarc est le fondateur de la fintech à mission Castom. Il cherche à diffuser une culture financière, extra-financière et assurantielle auprès du grand public. Il démocratise également l'accès à des études fiables et indépendantes de haut niveau tant sur le plan financier qu'extra-financier.

AVERTISSEMENTS : LE PRÉSENT DOCUMENT REFLÈTE LES LECTURES ET COMPRÉHENSIONS DE CASTOM ET ZIELKE RESEARCH CONSULT DE RAPPORTS ET INFORMATIONS EXTRA-FINANCIERS D'ORGANISMES D'ASSURANCE FRANÇAIS. IL **N'ENGAGE NULLEMENT LA RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS NI DE LEURS AUTEURS.** IL SE FONDE SUR DES INTERPRÉTATIONS PERSONNELLES DES DOCUMENTS PUBLICS. IL PEUT PAR AILLEURS COMPORTER **CERTAINES MAUVAISES APPRÉCIATIONS, DES ERREURS OU DES OMISSIONS.** DANS CE CAS, CASTOM ET ZIELKE RESEARCH CONSULT **ENCOURAGENT VIVEMENT LE LECTEUR A LEUR FAIRE PART DE SES OBSERVATIONS DANS LES PLUS BREFS DELAIS** EN LEUR TRANSMETTANT UN MESSAGE A L'ADRESSE SUIVANTE : **CONTACT@CASTOM.FR** DANS LE BUT D'**AMENDER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** LE PRESENT DOCUMENT (UNIQUEMENT EN CAS DE REMARQUE JUGEE PERTINENTE).

ENFIN, L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR) SUPERVISE LES ORGANISMES D'ASSURANCE FRANÇAIS. ELLE S'ASSURE NOTAMMENT DU RESPECT PAR CES ORGANISMES D'ASSURANCE DES EXIGENCES PRUDENTIELLES RÉGLEMENTAIRES (SOLVABILITÉ II) GARANTISSANT UNE GOUVERNANCE ADÉQUATE ET UN **HAUT NIVEAU** DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (VAR 99,5%). LES ACTIVITÉS MENÉES PAR CASTOM ET ZIELKE RESEARCH CONSULT NE VISENT ÉVIDEMMENT **NULLEMENT** À REMETTRE EN QUESTION SES MISSIONS NI DÉCISIONS. **ELLES NE VISENT ÉGALEMENT PAS À PORTER ATTEINTE À L'IMAGE OU LA RÉPUTATION D'UN OU PLUSIEURS ORGANISMES D'ASSURANCE MAIS UNIQUEMENT À FAVORISER LA DIFFUSION D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES INDÉPENDANTES AU PUBLIC.**